

## Modalités de l'Offre Canon Rentrée 2018

### 1. ORGANISATEUR DE L'OFFRE

L'organisateur est Canon France, SAS au capital de 141 940 032 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 738 205 269 située 17 Quai du Président Paul Doumer, 92414 Courbevoie Cedex.

### 2. OFFRE

**Du 27 août 2018 au 27 octobre 2018**, Canon vous rembourse **100€** pour l'achat d'un appareil photo Canon **EOS 80D** ou **EOS 7D MARK II**.

#### 2.1. Produits éligibles

2.1.1. Cette offre n'est valable que pour l'achat des produits suivants :

Produits éligibles	MONTANT DU REMBOURSEMENT TTC	MONTANT DU REMBOURSEMENT TTC MEMBRES CPS
EOS 80D	100€	200€
EOS 7D Mark II	100€	200€

Les Produits éligibles ne peuvent être distribués que par des revendeurs agréés appartenant au réseau de distribution sélective mis en place par Canon.

2.1.2. Tous les Produits éligibles doivent être des produits Canon à la fois neufs et authentiques et être couverts par la garantie EWS. Les achats de produits d'occasion, remis à neuf ou remis en état ou de produits contrefaits ou portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle des sociétés du groupe Canon d'une manière quelconque (par exemple produits du marché parallèle ou marché « gris ») ne répondent pas aux critères permettant de bénéficier de cette offre.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

[http://www.canon.fr/about\\_us/about\\_canon/parallel\\_products\\_information/](http://www.canon.fr/about_us/about_canon/parallel_products_information/)

2.1.3. Les Produits éligibles ne peuvent être distribués que par des revendeurs agréés appartenant au réseau de distribution sélective mis en place par Canon. Les Produits éligibles doivent avoir été fournis et distribués par Canon France, ou des sociétés du groupe Canon situées dans l'EEE, en Suisse ou au Liechtenstein. Pour ne pas être déçu, il vous est toujours recommandé de vérifier auprès de votre revendeur photospécialiste. Pour obtenir plus de renseignements sur ce point, cliquez sur le lien suivant :

[http://www.canon.fr/Where\\_to\\_buy/](http://www.canon.fr/Where_to_buy/)

**Pour obtenir la liste des revendeurs photospécialistes participant à l'offre RENTRÉE 2018**, cliquez sur le lien suivant : <http://www.canon.fr/revendeurs-offreentree2018>

2.1.4. Les Produits éligibles peuvent être achetés unitairement ou sous forme de kit mais une seule demande de remboursement pourra être faite par kit. En effet, si le kit est composé de plusieurs Produits éligibles, le participant devra choisir un des Produits éligibles pour demander un remboursement.

#### 2.2. Période de l'offre

L'achat des Produits éligibles doit être réalisé entre **le 27 août 2018 au le 27 octobre 2018 inclus**.

### 2.3. Participants

L'offre est réservée aux personnes physiques résidant en France métropolitaine, y compris Corse, DOM-TOM et Monaco ainsi qu'aux personnes morales ayant leur siège social en France métropolitaine, y compris Corse, DOM-TOM et Monaco.

Les participants, personnes physiques, doivent avoir au moins 18 ans.

2.3.1. Les revendeurs sont exclus de cette offre et ne répondent pas aux critères leur permettant de participer au nom de leurs clients. De la même façon, les employés Canon sont exclus de cette Offre.

2.3.2. En soumettant une demande de participation, les participants sont réputés avoir pris connaissance et accepté les présentes modalités.

### 3. COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE OFFRE ?

**Achetez entre le 27 août 2018 et le 27 octobre 2018 inclus, un (1) ou plusieurs Produit(s) Canon éligible(s) auprès d'un revendeur (magasin ou site internet) participant à l'offre RENTRÉE 2018. Pour obtenir la liste des revendeurs photospécialistes participant à l'offre RENTRÉE 2018, cliquez sur le lien suivant : <http://www.canon.fr/revendeurs-offreentree2018>**

**3.1. Pour effectuer une demande, connectez-vous sur le site internet [www.canon.fr/entree2018](http://www.canon.fr/entree2018)**

- o Rendez-vous dans la rubrique « **Participer à l'offre** »
- o Inscrivez-vous en renseignant **vos coordonnées**
- o Saisissez vos **informations bancaires** « aux normes SEPA » (IBAN et code SWIFT)
- o **Joignez la facture TTC** (scannée ou photographiée) datée entre le **27 août 2018 et le 27 octobre 2018**, du ou des Produit(s) éligible(s) Canon acheté(s) en entourant la date d'achat et le ou les Produit(s) éligible(s) Canon correspondant. **Les bons de commande des Produits éligibles ne seront pas pris en compte.**
- o **Saisissez le numéro de série** du ou des Produit(s) éligible(s) Canon acheté(s) et **joignez une photo** du ou des Produit(s) sur laquelle le numéro de série est clairement identifiable. Si vous avez besoin d'aide pour trouver le numéro de série, rendez-vous sur [www.canon.fr/numerodeserie](http://www.canon.fr/numerodeserie)
- o A l'issue de votre inscription, vous recevrez vos codes d'accès par email, afin de suivre le traitement de votre participation sur le site [www.canon.fr/entree2018](http://www.canon.fr/entree2018)

**Votre enregistrement sur le site internet [www.canon.fr/entree2018](http://www.canon.fr/entree2018) doit être effectué au plus tard le 27 novembre 2018 inclus.**

Pour toute question, veuillez contacter notre assistance en ligne en composant le 01 70 48 05 00\* (du lundi au vendredi de 9h à 17h (hors jours fériés en France). Référence à rappeler : Offre Canon Rentrée 2018

### 3.2. Pour le remboursement :

- Une fois la demande reçue et validée, Canon versera le montant du remboursement prévu par la clause 2.1.1 des présentes modalités par virement bancaire exclusivement sur le compte bancaire du participant. Un autre équivalent, une autre contrepartie ou un paiement en espèces ou par chèque ne sera pas prévu.
- Le remboursement interviendra exclusivement en euros par virement bancaire après l'expiration du nécessaire délai de mise en œuvre du droit de rétractation dont les consommateurs bénéficient, soit dans un délai approximatif de 8 semaines après validation de votre dossier complet et conforme, sans que ce délai n'engage Canon.

Ce nécessaire délai permet à Canon de s'assurer notamment que le(s) Produit(s) éligible(s) n'a/ont pas été retourné(s) auprès du revendeur.

- Une demande valable ne donnera lieu qu'à un seul virement bancaire.
- Si vous êtes assujéti à la TVA et que vous bénéficiez d'un remboursement, cela peut réduire la valeur imposable de votre achat et donc vous obliger à modifier votre déclaration fiscale en conséquence. Nous vous recommandons de vérifier les règles applicables en la matière.

**3.3.** L'offre s'effectuera dans la limite des stocks disponibles des Produits éligibles. Canon ne pourra pas être tenu pour responsable de la non-disponibilité des Produits éligibles auprès des revendeurs pendant la Période de validité de l'offre.

**3.4.** Offre limitée à **10 Produits éligibles maximum** par foyer ou par entreprise.

**3.5.** Le bénéfice de l'offre est conditionné à la conservation durable du ou des Produit(s) éligible(s). Les Produits éligibles retournés ne peuvent pas bénéficier de l'offre. En cas de produit retourné et versement du cash back, Canon réclamera le remboursement du montant versé au titre de la présente offre.

**3.6.** Canon ne sera pas responsable des demandes reçues en retard ou n'ayant pas été reçues, la preuve incombant au participant.

**3.7.** Toute demande incomplète, illisible, frauduleuse, hors délai ou portant sur un produit non éligible à l'offre sera rejetée et considérée comme nulle. **Une première demande invalidée ne pourra donner lieu à une autre demande de remboursement portant sur le(s) même(s) Produit(s).**

**3.8.** **Aucune réclamation ne sera prise en compte par Canon après le 31 janvier 2019.**

**3.9.** **Cette offre est cumulable uniquement avec l'offre Canon Créez votre kit.**

#### **4. EXCLUSION DE RESPONSABILITE**

**4.1.** Sous réserve de la législation applicable, Canon n'est pas responsable de la perte, du dommage ou du préjudice quelle qu'en soit la nature et la cause et qui aurait été subi par un participant dans le cadre de cette offre. Cependant, aucune stipulation des présentes modalités n'a pour effet d'exclure ou limiter la responsabilité de Canon en cas de préjudice corporel ou décès causé, par une faute des salariés ou agents de Canon, sous réserve d'en apporter la preuve.

**4.2.** Canon se réserve le droit de suspendre, d'annuler ou de modifier cette offre si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent et ce, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre. Canon fera toujours tout son possible pour en minimiser les effets sur le participant afin d'éviter une déception.

**4.3.** Canon se réserve le droit de vérifier les demandes pour s'assurer du respect des présentes modalités et de demander des informations supplémentaires et des pièces justificatives. Canon se réserve le droit de rejeter des demandes si elle soupçonne que la demande fait l'objet, par un moyen quelconque, d'un usage abusif voire frauduleux. Toute suspicion de tentative de fraude ou d'escroquerie fera l'objet d'un dépôt de plainte systématique.

**4.4.** Les décisions prises par Canon dans le cadre de l'offre sont définitives et ne donneront pas lieu à un échange de courriers.

## **5. DONNÉES PERSONNELLES**

Canon Europa N.V., dont le siège social est situé au 59 Bovenkerkerweg, 1185 XB aux Pays-Bas, est le responsable du traitement des données personnelles fournies par les participants. Toutes les données personnelles qui nous sont soumises seront traitées par Interpay Ventes Promotions, IDA Business & Technology Park, Ring Road, Kilkenny, Irlande dans le but d'administrer cette promotion et, le cas échéant, à des fins de marketing - dans les cas où les participants ont accepté de recevoir une communication marketing de Canon. Les données personnelles fournies sont conservées en toute sécurité et peuvent être transférées sur un serveur sécurisé hors de l'EEE.

Les données personnelles collectées auprès des participants sont soumises à la Politique de confidentialité des données de consommation de Canon : <https://www.canon.fr/privacy-policy/>

## **6. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT**

Les présentes modalités sont soumises à la loi française. En cas de litige, seules les juridictions françaises sont compétentes.

\*Numéro non surtaxé. Coût d'une communication locale depuis un poste fixe situé en France métropolitaine avec l'opérateur Orange. Les tarifs peuvent varier en fonction de votre opérateur téléphonique et du lieu de votre appel. Contactez votre opérateur téléphonique pour connaître le tarif applicable.